

# REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

**SCIENTIFIQUE** 

# UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA FACULTE DES LETTRES ET DES LANGUES DEPARTEMENT DE FRANÇAIS

#### Dr. Sabrina MERZOUK

Enseignante chargée du cours de :

### LANGUES ET INTERCULTURALITE

Module: semestriel

Volume horaire semestriel: 22h30

Volume horaire hebdomadaire: 1h30

Spécialité : Sciences du langage,

#### **Description du cours:**

Le cours/td est un ensemble de séances d'une heure et demie durant lesquelles nous essayons d'amener l'étudiant à avoir une réflexion critique et approfondir ses connaissances concernant certaines notions telles que : le bilinguisme/ plurilinguisme, la diglossie, le contact de langues, les phénomènes qui en découlent, le concept de culture, la notion d'identité, le concept de représentation. Le travail d'atelier est un travail pratique au cours duquel l'étudiant est amené à analyser, à travers des textes sélectionnés sur la base d'une correspondance entre la thématique du texte lui-même et la notion abordée en cours, les réflexions et les définitions qu'attribuent les différents auteurs aux notions en question.

#### Objectifs visés

- -Amener l'étudiant à définir et comprendre les notions de contact de langues, culture, identité et les différents rapports entre ces concepts ; afin de mieux les cerner.
- -Développer chez l'étudiant une réflexion critique et l'amener, à travers l'analyse d'études sur le contexte algérien, à voir les conséquences engendrées par les situations de contact de langues.
- -fournir à l'étudiant des concepts clefs qu'il pourrait utiliser dans le cadre de son projet de mémoire de Master 2.

## Programme du module de langues et interculturalité

I. PLURILINGUISME ET CONTACT DE LANGUES	5
1. Définition du plurilinguisme	5
1.1. Le plurilinguisme territorial	5
1.2. Le plurilinguisme individuel	6
1.3. Le plurilinguisme institutionnel	6
2. Distinction plurilinguisme/ multilinguisme	7
2. 1. Le bilinguisme et la diglossie	8
3. Le contact de langues	10
4. Les conséquences des situations de contact de langues	11
4.1. Les langues intermédiaires : le sabir, pidgin et créole	11
4.1.1. Les sabirs	12
4.1.2. Les pidgins	12
4.1.3. Les créoles	12
4.2. Le xénisme et l'emprunt	13
4.2.1. L'emprunt de compétence	14
4.2.2. L'emprunt d'incompétence	14
a- L'adaptation phonologique	15
b- La mise en morphologie	16
c- L'insertion contextuelle	17
4.3. L'alternance codique	20
4.3.1. Les types d'alternance codique	22
4.3.2. Les fonctions de l'alternance codique	22
4.4. L'interférence	23
a. L'interférence phonétique	24
b. L'interférence morphologique	25
c L'interférence morphosyntaxique	25
d. L'interférence lexicale	25
e. L'interférence sémantique	26
4.5. Les formations hybrides	26

4.5.1. La dérivation hybride	26
4.5.2. La composition hybride	27
I. CULTURE ET IDENTITE	28
1. Définition du concept de culture	28
2. Le concept d'identité	30
2.1. Rapport identité, langue	32
2.2. Rapport identité culture	34
3. La représentation linguistique	34
4. Les notions de multuculturalite/ pluriculturalite d'int	terculturalite et de
transculturalite	36
4.1. Le concept d'interculturalité	37
4.2. Le concept de transculturalité	4(
Bibliographie	41

#### 1. PLURILINGUISME ET CONTACT DE LANGUES

#### 1.1. Définition du plurilinguisme

Une langue n'est jamais seule. Compte tenu du fait qu'il y a contact entre communautés linguistiques, des situations de plurilinguisme apparaissent. Le plurilinguisme est donc le résultat de la coexistence de deux ou plusieurs langues. Pour Lüdi et py (1986 :11)

Plus de la moitié de l'humanité est plurilingue. Le plurilinguisme n'est pas une exception, il n'a rien d'exotique, d'énigmatique, il représente simplement une possibilité de normalité, une manifestation de la compétence linguistique humaine offerte à l'observation de celui qui considère son entourage avec l'optique du linguiste.

C'est ce qu'affirme Boyer (1997 : 13) qui considère le plurilinguisme comme « le cas de figure le plus répandu ». Il est défini, pour ce qui est de l'individu, comme quelqu'un qui utilise plusieurs langues en fonction des situations de communication qu'il s'agisse de relations familiales, administratives ou contacts sociaux, etc.) Le plurilinguisme est donc la présence linguistique multiple chez un même individu, dans un espace ou caractéristique d'une institution donnée.

Lüdi et Py dans Etre bilingue (1986 : 15) distinguent trois formes de plurilinguisme :

#### 1.1. Le plurilinguisme territorial

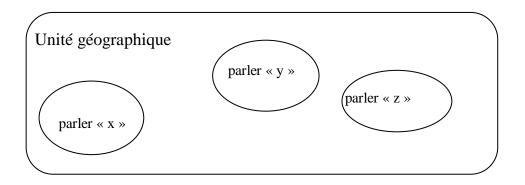
Il est défini comme la situation dans laquelle « deux ou plusieurs langues sont parlées sur un seul et même territoire, caractérisé par une certaine unité politicogéographique subdivisée en régions unilingues ou à parler composite ».

Ce type de plurilinguisme peut aussi caractériser deux cas de figures :

a- un espace géographique réparti en régions et chaque région bien définie est caractérisée par l'usage d'une langue en particulier prenons à titre d'exemple:

-le française et l'allemand, le ladin, le romanche et l'italien en Suisse.

b- deux langues parlées dans une seule et même région par des groupes de locuteurs.



#### 1.2. Le plurilinguisme individuel

C'est la situation selon laquelle « un seul et même individu (ou une famille entière, un groupe) maîtrise deux ou plusieurs langues ».

Plusieurs situations sont à distinguer en ce qui concerne le bilinguisme individuel, ceci dépend non seulement de la nature des langues en contact (langue maternelle, de scolarisation) et du degré de maîtrise (compréhension orale, écrite).

#### 1.3. Le plurilinguisme institutionnel

Il est défini par Lüdi et Py comme le fait que « l'administration d'une ville, d'un département, d'un pays, d'une organisation internationale, etc. offre ses services dans deux ou plusieurs langues »

D'autres auteurs distinguent entre bilinguisme individuel et bilinguisme collectif. L'être est qualifié de bilingue non pas parce qu'il a une maîtrise parfaite des deux idiomes (comme l'entend Bloomfiled pour qui un être bilingue est un sujet qui a dans les deux langues en question la compétence d'un natif), mais au sens de Mc Namara (1967) pour qui le bilingue est l'individu qui « possède une compétence minimale dans une des trois habiletés linguistiques, à savoir comprendre, parler et écrire dans une langue autre que sa langue maternelle ».

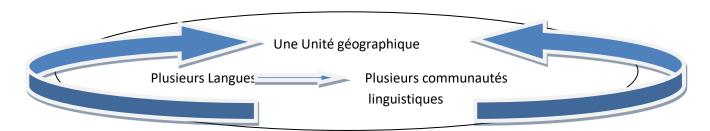
Boyer (1997 : 13), quant à lui, estime qu'une distinction des types de plurilinguisme repose sur le nombre de langues impliquées, leur fonction sociale, leur statut officiel...etc.

il y a cependant divers types de plurilinguismes, ne serait-ce que par le nombre des langues en présence mais aussi par leur espace de communication propre, leur fonctionnement social, leur statut officiel. Lorsque le plurilinguisme est institutionnalisé, il est fréquent de voir les langues parlées sur l'ensemble du territoire de la communauté se répartir en langue (s) officielle (s) et langue (s) nationale (s).

Le plurilinguisme décrit par Lüdi et Py (1986 :16) repose sur deux paramètres que sont, d'une part, *la nature des langues* en contact. Les langues sont distinguées selon leurs prestige et leur portée communicative dialecte/ langue (régionale, nationale, internationale), langues ou dialectes apparentés ou pas. D'autre part, *le degré de maîtrise* des langues en contact selon différents paramètres que sont : compréhension (orale ou écrite) ou encore au niveau de l'expression (orale ou écrite).

#### 2. Distinction plurilinguisme/ multilinguisme

Bien qu'ils aient été utilisés comme synonymes jusqu'aux années 70, les deux concepts de plurilinguisme et multilinguisme sont à distinguer. Dans une distinction entre plurilinguisme et multilinguisme, Foued Laroussi (1997 : 22) considère que le concept de plurilinguisme est utilisé pour désigner des « situations de coexistence de langues et de pluralité de communautés linguistiques dans un espace donné ».



Cette situation est à différencier pour Laroussi du multilinguisme qui désigne « la capacité de maniement de plusieurs langues par un même individu ».

Ces concepts ne sont pas appréhendés de la même façon par les linguistes. Ainsi pour Jean-Marie Essono (1998 : 59) le plurilinguisme est vu comme étant :

la faculté pour un individu ou groupe linguistique donné d'utiliser deux ou plusieurs langues et d'en faire usage au sein d'une même communauté linguistique selon le mode de communication (relations familiales, administratives ou sociales).

Il cite le cas du français et de l'anglais au Cameroun et au Canada, du français et de l'allemand en Suisse. Pour sa part, Cuq (2003 : 195), le plurilinguisme est vu comme la « capacité d'un individu d'employer à bon escient plusieurs variétés linguistiques ». Parmi les raisons historiques ayant contribué à la création de ces situations de bilinguisme Lüdi et Py citent : les relations économiques, les brassages de populations dûs à des migrations, les changements politiques, les mariages interculturels, les politiques éducatives, nous ajouterons à cela l'exode des populations, les conquêtes coloniales, les déplacements professionnels...

#### 3. Le bilinguisme et la diglossie

Dans les situations de bilinguisme, lorsqu'il caractérise un groupe social notamment, des situations diglossiques peuvent apparaître. Le premier à avoir évoqué le concept est bien Ferguson qui le définit comme la « coexistence dans une même communauté de deux formes linguistiques qu'il baptise « variété basse » et « variété haute » » (Calvet, 1993 : 42). Comme exemples illustrant parfaitement les situations de diglossie, Calvet cite l'exemple :

- -des arabophones dont la situation est marquée par la présence de l'arabe dans ses deux variétés *classique* et *dialectale*, c'est le cas de l'Algérie et d'un bon nombre de pays arabes.
- -La Grèce entre le demotiki et le Katharevoussa
- -Haïti entre le *créole* et le *français*.

Le concept de diglossie se voit attribuer plusieurs définitions. Pour Michel Beniamino (Moreau, 1997 : 125), ce concept était utilisé à l'origine pour « décrire une situation de coexistence entre deux systèmes linguistiques génétiquement apparentés ».

Psichari, pour sa part, utilise le terme à la fin du XIX siècle pour décrire la situation de concurrence sociolinguistique qu'a connue la Grèce marquée par la présence de deux variétés en concurrence à savoir le *Katharevoussa* (variété savante) et le *demotiki* (variété populaire). A l'issue de sa description de cette situation, Psichari considère la

diglossie comme une « configuration linguistique dans laquelle deux variétés d'une langue sont en usage, mais un usage décalé parce que l'une des variétés est valorisée par rapport à l'autre » (Boyer, 2001 : 48). Il est donc question d'une diglossie traduisant « une situation de domination d'une variété sur une autre, créée par la pression d'un groupe de locuteur numériquement minoritaires mais politiquement et culturellement en position de force »

Ferguson reprend le terme vers les années cinquante mais avec une orientation légèrement décalée de celle de Psichari. En effet, il considère la diglossie comme l'existence de deux variétés de la même langue auxquelles sont assignées des fonctions socioculturelles différentes mais complémentaires. Cette distribution des fonctions est stable et admise par les usagers de la communauté en question.

Pour ce qui est des traits caractéristiques des situations de diglossie telles vues par Ferguson, nous les empruntons à Calvet (1993 : 42) et les résumons dans les différents points suivants :

- -les fonctions attribuées aux langues sont variées. La variété *haute* est langue de la religion, des lettres, des discours, de l'université et dans la littérature reconnue. Quant à la variété *basse*, elle est plutôt un moyen utilisé dans les conversations familières et véhicule la littérature populaire.
- -La variété *haute* est une variété de prestige social duquel est dépourvue la variété *basse*.
- -La variété basse est acquise en milieu naturel (en milieu familial) alors que la variété haute est acquise à l'école. Elle est de ce fait standardisée.
- -Les deux variétés sont génétiquement reliées mais leur lexique et phonologie divergent.

A la suite de *Ferguson*, *Fishman* élargit l'acception de la diglossie en la définissant comme le rapport qui relie non seulement deux variétés de la même langue, mais également deux langues différentes entretenant entre-elles un rapport de complémentarité. Son acception de la diglossie l'amène à l'établissement de quatre cas de figure :

- diglossie et bilinguisme

Ce type recouvre les cas où l'ensemble des membres de la communauté linguistique connaissent les deux variétés *haute* et *basse*. Il illustre ce cas de figure avec l'exemple du Paraguay marqué par l'usage par la population de l'espagnol et du guarani.

#### -bilinguisme sans diglossie

C'est un cas où deux langues ou variétés de la même langue sont utilisées sans que celles-ci ne soient spécialisées ou sans qu'une répartition fonctionnelle distincte ne soit attribuée à ces langues. Et là, il illustre ce cas par l'exemple des milieux qui accueillent des communautés différentes et où l'on voit coexister des langues différentes ou de variétés sans que celles-ci n'aient de fonctions précises attribuées. L'exemple donné par Py et Lüdi (1986 : 24) est celui des Etats-Unis, pays dans lequel les migrants, par souci d'intégration, doivent maîtriser la langue du pays d'accueil, mais conservent en même temps leur langue d'origine (connaissance et pratique)

#### -diglossie sans bilinguisme

C'est la caractéristique de certains où un groupe monolingue dont la langue est en rapport diglossique avec une autre langue officialisée. Et comme cas de figure, Py et Lüdi citent le cas de la Russie où, pays dans lequel l'aristocratie utilise le français alors que le reste de la population utilise le russe ou d'autres variétés locales).

#### -ni diglossie ni bilinguisme

C'est une situation plutôt théorique caractérisant des communautés restées isolées. En effet, Lüdi et py (p : 12) estime qu'aujourd'hui « le plurilinguisme est bien plus souvent la règle que l'exception ».

#### 4. Le contact de langues

Pour répondre à son évolution, une langue peut puiser de ses mécanismes internes. Mais en plus de cette évolution interne, elle peut être affectée par d'autres langues en raison des situations de contact.

Le contact de langues prend plusieurs acceptions selon les différents auteurs. D'abord, celle de Dubois (2002:119) qui le considère comme « la situation selon laquelle un individu ou un groupe sont conduits à utiliser deux ou plusieurs langues. Le contact de langues est donc l'évènement concret qui provoque le bilinguisme ou en pose les

problèmes ». L'usage du terme de contact de langue revient à Uriel Weinreich qui l'utilise pour désigner toute situation marquée par une présence simultanée de deux systèmes linguistiques affectant le comportement langagier d'un individu qui maîtrise une langue plus que l'autre. J.-F. Hamers (cité par Moreau : 94) estime que le contact de langues « inclut toute situation dans laquelle une présence simultanée de deux langues affecte le comportement langagier d'un individu ». Les raisons de ce contact sont diverses, Dubois (p. 119) les résume dans :

Le contact de langues peut avoir des raisons géographiques : aux limites de deux communautés linguistiques, les individus peuvent être amenés à circuler et à employer ainsi tantôt leur langue maternelle, tantôt celle de la communauté voisine. C'est là, notamment, le contact de langues des pays frontaliers. Il peut y avoir aussi déplacement massif d'une communauté parlant une langue conduite à s'installer pour quelque temps, longtemps ou toujours dans la zone géographique occupée par une autre communauté linguistique (...) Mais il y a aussi contact de langues quand un individu se déplaçant, par exemple, pour des raisons professionnelles, est amenés à utiliser à certains moments une langue autre que la sienne.

C'est donc le cas des régions frontalières où les occupants, se déplaçant entre les deux régions, sont conduits à utiliser, en fonction du lieu dans lequel ils se trouvent, leur langue ou celle de la communauté voisine. Mais, en plus de cette raison, le déplacement professionnel des individus peut les amener à employer une autre langue que la leur. Ces raisons peuvent entraîner l'apparition de phénomènes divers.

#### 4.1. Conséquences des situations de contact de langues

#### 4.1.1. Les langues intermédiaires : sabir, pidgin et créole

Parmi les conséquences et témoins historiques des situations de contact de langues l'apparition de langues intermédiaires. Dans des situations de contact de langues, en vue de permettre l'établissement d'une communication entre les communautés de langues différentes, il y eut création de langues simplifiées, appelées aussi les langues intermédiaires. Parmi ces langues, nous avons :

#### 1.1. Les sabirs

Les sabirs sont des langues nées du contact entre deux ou plusieurs communautés linguistiques de différentes langues maternelles qui n'ont aucun moyen d'intercompréhension, notamment dans les transactions commerciales. Les sabirs ont une structure grammaticale mal caractérisée et un lexique réduit, limité aux besoins qui les ont fait naître. « Il s'agit d'un système extrêmement restreint : quelques structures syntaxiques et un vocabulaire limité aux besoins de communication particuliers » (Calvet, 1993 :28).

#### 1.2. Les pidgins

Dubois, (2002:379) définit le pidgin comme suit : « une langue seconde née du contact de l'anglais avec diverses langues d'Extrême-Orient (chinois notamment) afin de permettre l'intercompréhension de communautés de langues différentes. Le système du pidgin est beaucoup plus complet que celui du sabir, son vocabulaire couvrant de nombreuses activités ». Comme exemple, Calvet (1993:28) cite l'exemple du pidgin english résultant des contacts commerciaux entre Anglais et Chinois sur les côtes de la mer de Chine. Ce pidgin est essentiellement constitué d'un vocabulaire emprunté à l'anglais inséré dans des phrases dont la syntaxe répondait à celle du chinois.

#### 1.3. Les créoles

Ce sont des sabirs ou des pidgins, lesquels, pour diverses raisons, sont devenus langues maternelles de toute une population. Pour Chaudenson (cité par Boyer (2001 :66), les créoles se caractérisent par le fait d'être « des langues à part entière qui se sont constituées dans des territoires coloniaux ». L'origine du créole est reliée aux colonisations et au trafic d'esclaves. Quant au mode de l'émergence du créole, celui- ci est évoqué par Calvet dans La Sociolinguistique, (P : 36) qui révèle deux avis différents bien qu'ils soient, tous deux, discutés et remis en question par la communauté scientifique.

Le premier est que le créole est un pidgin qui est devenu première langue d'une communauté. Sa construction repose sur un lexique plus riche, emprunté à la langue du colon et une syntaxe plus complexe empruntée à celle des langues africaines. Son usage, contrairement au pidgin, recouvre des domaines étendus.

Etant beaucoup critiquée, cette hypothèse est considérée par certains comme infondée puisque aucune description dans ce sens n'a été faite pour prouver les rapports entre la syntaxe et les langues africaines d'où la seconde hypothèse dite l'hypothèse de l'approximation de l'approximation. Cette théorie de Robert Chaudenson traite essentiellement du créole de la Réunion. Elle repose sur l'idée que les esclaves qui entretenaient des rapports avec leurs maîtres ont acquis le français de façon approximative. D'autres esclaves, importés par la suite, ont eu des contacts non pas avec leurs maîtres mais avec les anciens esclaves qui étaient déjà sur les lieux desquels ils ont appris le français de manière approximative, ce qui donne une approximation de l'approximation. Parmi les créoles parlés Calvet (p : 38) cite comme exemple :

\*Le créole d'Hawaï, de Jamaïque, de Mélanésie en rapport avec l'anglais.

\*De Haïti, de Guadeloupe, de La Martinique, en Guyane et de la Réunion en rapport avec le français.

\*celui de Porto-Rico, en rapport avec l'espagnol.

\*celui du Cap- Vert en rapport avec le Portugais.

#### 4.1.2. Le xénisme et l'emprunt

L'emprunt est un phénomène par le biais duquel un morphème ou une expression est emprunté à une autre langue sans passer par la procédure de translation ce qui nous ramènerait au phénomène du calque.

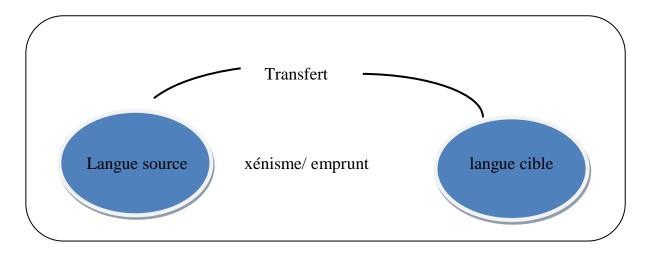
L'emprunt est un procédé qui résulte de l'influence d'un système linguistique sur un autre. Une influence qui traduit un rapport de force entre les communautés tant sur le plan politique, technologique, économique ou culturel.

L'emprunt apparait sous deux formes : *l'emprunt de langue* et celui dit de *parole*. L'emprunt est dit de *langue* lorsqu'il se situe au niveau de la communauté linguistique (collectif). C'est le cas par exemple de certains emprunts officiels pour désigner certains objets et technologie nouvelles. Quant à *l'emprunt de parole*, celui-ci se produit lorsqu'un individu, en contact avec plusieurs langues, intègre parfois, dans son énoncé produit, des mots appartenant à une autre langue.

Suivant la maîtrise linguistique des locuteurs, on distingue :

- **4.1.2.1.** L'emprunt de compétence, rencontré beaucoup plus chez le sujet bilingue équilibré compétent dans les deux langues. Le sujet parlant recourt à des mots de l'autre langue parce qu'il estime que le mot de sa langue n'exprime pas assez le sens dans toute ses nuances ou bien parce qu'il il n'y a pas de terme exprimant le sens voulu.
- **4.1.2.2.** L'emprunt d'incompétence, c'est le cas où un sujet bilingue, incompétent dans la langue seconde, tente de couvrir son incompétence et ses lacunes en matière de lexique en recourant à sa langue maternelle à chaque fois que le besoin se présente.

La langue, pour répondre à ses besoins divers notamment dénominatifs et désignationnels, recourt souvent à l'emprunt vue comme moyen d'enrichissement externe. Il lui permet de puiser, en cas de manque, dans les autres langues avec lesquelles elle entre en contact.



Plusieurs auteurs tentent de distinguer les deux procédés *d'emprunt* et de *xénisme*. Même si les deux résultent d'un transfert de lexies d'une langue vers une autre, ils se distinguent par un certain nombre de critères qui font que le xénisme garde sa forme originelle étrangère et ne subit aucune altération formelle, alors que l'emprunt, lui, est intégré ou en cours d'intégration. Morsly (1995 : 47) estime que dans l'étude de l'emprunt, il est important d'établir des critères permettant de mesurer et d'évaluer la

distance de l'unité empruntée par rapport à la langue réceptrice. Gaudin et Guespin (2000 : 295) estiment que le mot emprunté est effectivement intégré lorsque celui-ci perd toutes les caractéristiques de la langue d'origine et adopte celles de la langue d'accueil. Des critères énumérés, ils retiennent le critère morpho-syntaxique, c'est-à-dire que le mot fait l'objet d'une productivité dérivationnelle. La « déspécialisation » de l'emprunt est aussi retenue en tant que signe d'intégration sémantique qui permet l'élargissement du domaine d'utilisation de l'unité empruntée.

En tant que premier stade de l'emprunt, le xénisme apparait toujours accompagné de *marques typographiques* : le gras, l'italique, la majuscule, les guillemets... et suivi d'un ensemble de *remarques métalinguistiques* signalant que le mot est étranger et servant à lever toute ambiguïté sur l'origine ou le sens du mot. De ces remarques métalinguistiques, nous avons par exemple : la définition, l'explication, la paraphrase, la présence de synonyme...Ces éléments qui accompagnent le mot étranger montrent que le mot n'appartient pas encore à la langue.

Le passage du statut de xénisme à celui d'emprunt est facilité par l'effacement des marques typographiques, des remarques métalinguistiques, l'adaptation phonologique et l'adjonction de marque morphologiques : l'ajout des marques de genre, de nombre et la création de dérivés affixaux et par une insertion syntaxique de l'unité empruntée. L'unité lexicale subit des modifications qui montrent l'appropriation de celle-ci par le système linguistique de la langue d'accueil : « tout élément phonique ou morphologique nouveau (issu de A) se modifie selon les besoins et les habitudes de la langue B emprunteuse qui prend comme repère les critères de pertinence et d'économie linguistique qui lui sont propres » (Cheriguen, 2002 : 74). Ces critères peuvent se résumer en :

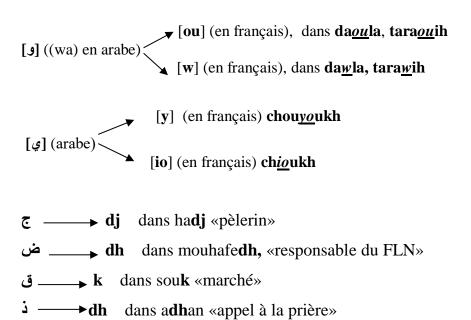
#### a. L'adaptation phonologique

La non correspondance de la phonie de la langue 1 (source) et celle de la langue 2 (d'accueil) ne facilite pas l'adoption et l'intégration de l'unité empruntée. Le seul moyen qui permet de répondre à cette difficulté c'est de trouver aux sons de la langue 1 des sons proches du côté des caractéristiques articulatoires dans la langue 2. Pour Derradji<sup>i</sup>,

Le critère phonologique induit automatiquement la standardisation orthographique de l'emprunt intégré. Cependant on remarque qu'un nombre relativement important de lexies empruntées ont une graphie qui n'est pas stable, la lexie possède deux ou trois graphies différentes : cela dénote que le processus d'intégration est encore en cours alors que pour les lexies dont la graphie et la phonie sont stabilisées, le processus d'intégration et d'adoption dans la langue d'accueil est achevé.

#### Exemple:

En prenant l'arabe comme langue source et le français comme langue d'accueil, on voit que l'adaptation phonologique des sons se fait par leur remplacement par des sons plus proches censées remplacer le son en question à l'exemple de :



#### b. La mise en morphologie

L'intégration morphologique du terme étranger est effective lorsque celui-ci acquiert les marques de genre et de nombre. Le genre et le nombre sont généralement signalés par l'article et la marque du pluriel qui viennent s'ajouter au mot :

Il arrive que ces mêmes emprunts contribuent à la formation de dérivé :

Souk-----souk*iste* « vendeur dans un souk » (emprunt non intégré repéré dans la presse)

#### c. L'insertion contextuelle

En plus de l'adaptation phonologique et de l'intégration morphologique, l'emprunt bénéficie aussi d'une insertion contextuelle qui se traduit par le marquage des rapports entre le mot et ceux qui le précèdent et le suivent dans l'énoncé. Les articles, adjectifs et formes conjuguées sont autant d'éléments qui accompagnent l'emprunt et permettent de résoudre le problème quant à la précision de son genre et son nombre.

#### \*Accord déterminant/ nom

- « <u>La</u> hogra! Ce mot intraduisible dans toutes les langues »,
- « <u>Le</u> khaznadji, grand <u>trésorier</u> du dey, ministre des finances ».

#### \*Accord adjectif/ nom

- « Cette *houma* fort connue »,
- « Le madih religieux sera en outre le thème d'une conférence organisée à l'occasion »
- « Des qaâda musicales »
- « Des halakate assez virulentes dans de nombreuses Mosquées de la capitale »

#### \*Accord verbe/ sujet:

- « <u>Les</u> houlistes des stades (ceux qui font le houl grabuge en argot algérois) <u>portent</u> haut leurs chants ».
- « Les fouqaha n'ont pas connu de postérité »

Cependant pour arriver à ce stade d'intégration, l'emprunt passe par différentes étapes dont la progression est déterminée par l'accueil que lui réservent les locuteurs de la langue. Ces étapes sont minutieusement étudiées par F. Laroussi et S. Babault (2001 : 72-75)<sup>1</sup> et exposées de la manière suivante :

#### - L'innovation

Pour les cas de création lexicale, l'unité est produite grâce à la mobilisation du locuteur des ressources mises à sa disposition par le système de sa langue. Elle peut

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> **LAROUSSI F., BABAULT S**., Variation et dynamisme du français. Une approche polynomique de l'espace francophone, Le Harmattan, Paris, 2001, (p.72-75)

aussi résulter du recours à d'autres langues, dans le cas de *l'emprunt*, notamment pour ce qui est des pays plurilingues caractérisés par l'usage de plusieurs systèmes linguistiques.

#### - La connaissance

L'unité empruntée vient à l'étape dans laquelle celle-ci se fait connaître. Ainsi, le mot nouveau entendu, perçu ou lu dans le discours peut faire l'objet de deux réactions de la part du lecteur, auditeur ou de l'interlocuteur. Ce dernier peut, d'une part, percevoir l'intérêt de l'utilisation de la forme linguistique nouvelle (besoin de dénomination, facilité de rétention...) et là, l'unité suit son chemin vers une implantation probable. D'autre part, le locuteur peut ne pas percevoir l'intérêt de l'unité, il y a donc de fortes chances à ce qu'il renonce à son utilisation. De là, la propagation dans l'utilisation de l'unité néologique par d'autres locuteurs suppose leur connaissance de l'unité, chose qui ne peut se faire sans que ceux-ci ne soient persuadés de l'intérêt que présente leur adoption de l'unité et qu'ils la décident.

#### - La persuasion

Après avoir fait connaissance avec l'unité nouvelle, les lecteurs, auditeurs ou interlocuteurs doivent être persuadés que son utilisation présente des avantages. Le stade de la persuasion correspond au moment des premiers usages de l'unité néologique. L'utilisation de cette dernière est donc la preuve que le locuteur est persuadé qu'elle est utile. Le sort de l'innovation est déterminé lors des interactions inter-individuelles, par l'attitude du groupe. En d'autres termes, si le groupe perçoit facilement et comme utile l'unité néologique, celle-ci sera reprise. Si l'attitude adoptée par le groupe est négative, le locuteur renoncera alors à son utilisation. De là, il nous est donné à comprendre que c'est l'attitude de l'interlocuteur qui motive ou démotive le locuteur à adopter ou, au contraire, renoncer à l'adoption de l'unité crée ou empruntée.

#### - La diffusion

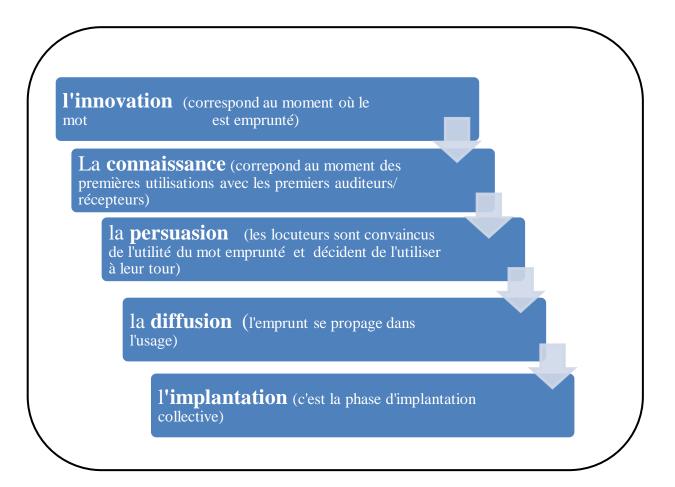
Une fois le locuteur convaincu de l'utilité de l'unité, il contribue alors à sa diffusion d'un locuteur à un autre. La diffusion correspond à une adoption de l'unité par

le locuteur mais tout en gardant son caractère néologique. L'auteur de l'innovation contribue ensuite à sa diffusion, suite à la réalisation d'interactions réussies au sein du groupe. La phase de diffusion individuelle s'achève par une perte de l'unité de son aspect de nouveauté pour pénétrer dans une phase d'implantation collective. C'est du moins ce qu'expriment les deux auteurs dans : « l'implantation individuelle est effective si, au sein du groupe limité, l'innovation a perdu son caractère de nouveauté ». Et ce même point de vue, concernant la généralisation de l'usage du néologisme qui favorise l'implantation de ce dernier dans le lexique collectif, Zhenhua XU (2001 : 46) notait « Ce qui détermine l'acceptabilité du néologisme, c'est bien sûr l'usage généralisé dans la population ou du moins dans un certain milieu de la société ».

#### - L'implantation

La cinquième et dernière phase est celle dite d'implantation collective. Durant cette étape, l'unité lexicale se diffuse d'un groupe à un autre. Celui-ci contribue, à son tour, à l'adoption de l'unité par d'autres locuteurs. L'implantation devient collective lorsqu'elle se diffuse d'un groupe à un autre. Dans cette diffusion, les locuteurs jouent un rôle moteur dans l'adoption de l'innovation par d'autres locuteurs.

Nous pouvons résumer les différentes étapes précédemment citées dans le schéma suivant :



#### 4.3. L'alternance codique

Passer d'une langue à l'autre, introduire des mots d'autres langues dans la sienne, de la sienne dans celle de l'autre, c'est ce que nous avons l'habitude de faire, notamment quand nous sommes confrontés à un manque de termes. L'alternance codique peut être, dans certains cas, la solution d'urgence permettant de répondre au besoin communicationnel du sujet parlant. Bien qu'il ne soit pas toujours volontaire, le phénomène se voit accorder différentes définitions plus importantes les unes que les autres. Poplack (1988 : 36) le considère comme : « Le recours à des fragments de phrases provenant d'une langue pourvue des caractéristiques morphologiques, syntaxiques et lexicales propres à cette langue et qui viennent se juxtaposer à un fragment d'une autre langue ». Celle de Lüdi et Py (2003 : 146) est plus générale car définissant le phénomène comme le « passage d'une langue à l'autre dans une situation de communication définie comme bilingue par les participants ». Caractéristique des situations bilingues, l'alternance est vue par Gumperz (1982 : 58) comme « la

juxtaposition, à l'intérieur d'un même échange verbal, de passages où le discours appartient à deux systèmes ou sous-systèmes grammaticaux différents ». Pour Myers-Scotton (cité par Ben Mustapha, p : 41), l'alternance est l'insertion, au sein de la même phrase, d'éléments d'une langue A dans un entourage syntaxique déterminé et régi par les règles grammaticales de la langue B. Mais ce qu'il faut noter, c'est que chaque code répond à ses propres normes, comme l'expriment clairement Hamers et Blanc (cité par Asselah Rahal, 1993 : 89) pour qui l'alternance codique est caractérisée par « le transfert d'éléments d'une langue ly dans la langue de base lx, dans l'énoncé mixte qui en résulte on peut distinguer des segments unilingues de lx alternant avec les éléments de ly qui font appel à des règles des deux codes ».

Le mélange de règles des deux systèmes linguistiques nous amènerait à parler d'emprunt et non d'alternance codique, puisque, il est question d'emprunt, lorsque l'élément étranger subit les règles phonologiques et morpho-syntaxiques de la langue d'accueil. Il est, pour Dubois (1973 : 188), le résultat du fait qu' « un parler A utilisé et finit par intégrer une unité ou un trait linguistique qui existait précédemment dans un parler B et que A ne possède pas ; l'unité ou le trait emprunté sont eux-mêmes appelés emprunts ».

Contrairement aux emprunts, dont la plupart « ont tendance à s'intégrer, du moins morphologiquement et syntaxiquement, aux structures de la langue réceptrice [puisque] ils portent les mêmes flexions morphologiques et occupent les mêmes positions syntaxiques que leurs équivalents dans la langue réceptrice » (Poplack, 1988 : 30-31), l'alternance, nous l'avons bien signalé à partir de la définition de Gumperz, concerne deux codes qui alternent dans un même énoncé, dont chacun doit répondre à ses règles grammaticales propres.

L'alternance codique est également un phénomène à distinguer du mélange de codes qui peut résulter d'un manque de compétence du locuteur dans l'un des deux codes auquel il tente de remédier en mélangeant les règles de l'une et de l'autre. Un avis appuyé par Causa (2007) pour qui :

L'alternance codique ne doit pas être confondue avec le mélange de codes (stratégie de communication dans laquelle le locuteur mêle les éléments et les règles des deux langues), mais elle ne doit pas non plus être uniquement analysée comme la manifestation d'un manque de maitrise dans l'une des deux langues concernées.

#### 4.3.1. Les types d'alternance codique

Quant à ses types, l'alternance codique est répartie en trois types :

-une alternance *intra-phrastique* ou deux langues sont appelées à comparaitre dans la même phrase.

#### Exemple:

[ <u>Tu viendras avec moi bessif</u>] le termes Bessif est un mot arabe qui signifie « de français arabe force »

-une alternance codique *inter-phrastique* ou *phrastique* dans laquelle il est question d'un usage alternatif de phrases ou de segments longs dans le discours d'un locuteur ou en situation d'échange entre interlocuteurs dans laquelle le locuteur se soucie de la transmission de son message et de la fluidité dans les échanges.

#### Exemple:

-L'alternance *extra-phrastique* concerne l'usage alternatif d'éléments qui sont des expressions idiomatiques ou de proverbes à visée plutôt rhétorique et stylistique.

#### Exemple:

« Nous sommes en guerre, **yaoumoun laka wa yaoumoun alayka** » français arabe

#### 4.3.2. Les fonctions de l'alternance codique

Quant aux fonctions auxquelles peut répondre le phénomène en question, celles-ci sont résumées par Banfi cité par (Chao Chao, 2013 : 291) en différents points comme , faciliter la compréhension d'un segment qu'il juge de sens peu explicite, vouloir remédier aux difficultés dues à son incapacité à maintenir une discussion fluide dans un

code qui lui est insaisissable durant l'acte de communication, avec un autre plus accessible « stratégie auto-facilitante » ou encore dans un objectif rhétorique et stylistique.

Saville-Troike dans *The Ethnography of Communication : an Introduction* (cité par Zongo), propose une série de huit fonctions du code switching : que sont : - le renforcement - -lever l'ambiguïté par la répétition —l'humour /citation/ imitation, -le message idéologique (noms propres), -répondre au besoin lexical, -l' exclusion d'un tiers locuteur, - fidélité au sens (pour ne pas faire une distinction nécessaire dans l'autre langue), -stratégie de réparation (changement d'une langue jugée inappropriée). Gumperz (1989 : 73-84), quant à lui, considère que les fonctions assumées par l'alternance codique peuvent se résumer en six points qui sont la présence de citations, la désignation d'un interlocuteur, les interjections, la répétition, l'explication du message, la personnalisation ou l'objectivisation.

#### 4. 4. L'interférence

Le contact de langues peut entrainer des interférences ceci dû à l'influence mutuelle des deux systèmes linguistiques. Le concept surgit des études faites en linguistique contrastive. Ce phénomène, qui résulte de l'utilisation d'éléments appartenant à la langue source dans la langue cible, a fait l'objet de plusieurs définitions parmi lesquelles celles de Essono (1998 : 61) qui le considère comme le phénomène marquant « l'influence des structures d'une langue sur une autre. C'est l'introduction dans une langue cible (L2), par ignorance ou inadvertance, des éléments ou des particularités linguistiques appartenant à une langue source (L1) ». Ce phénomène témoigne donc de l'incompétence du locuteur qui tombe dans l'erreur car il ne fait nullement de distinction entre son système et celui de la langue cible dont les fonctionnements sont différents. L'interférence est donc comprise comme synonyme d'erreur ainsi pour Hamers et Blanc elle correspond à « des problèmes d'apprentissage dans lesquels l'apprenant transfert le plus souvent inconsciemment et de façon inappropriée des éléments et des traits d'une langue connue dans la langue cible ». Mounin (1974 : 181), pour sa part, estime que « les changements ou les identifications résultant dans une langue des contacts avec une autre langue, du fait du bilinguisme ou du plurilinguisme des locuteurs, constituent le

phénomène d'interférence linguistique ». C'est donc un phénomène qui consiste à repérer ou identifier dans une langue des éléments appartenant à une autre langue. L'interférence est de ce fait définie comme le résultat d'un mélange de langues tel que le souligne (Kannas, 1994 : 252) qui voit que l'interférence est « quand un sujet bilingue utilise dans une langue-cible L2, un trait phonétique, morphologique, lexical ou syntaxique caractéristique de la langue L1 ».

Pour Mackey (1976 : 397), l'interférence « est l'utilisation d'éléments appartenant à une langue tandis que l'on en parle ou que l'on en écrit une autre ».

Les domaines touchés par ce phénomène sont différents. Weinreich (cité par Essono) les résume dans sa définition de l'interférence *qu'il* considère comme :

un remaniement des structures qui résulte de l'introduction d'éléments étrangers dans les domaines les plus fortement structurés de la langue, comme l'ensemble du système phonologique, une grande partie de la morphologie et de la syntaxe et certains domaines du vocabulaire.

C'est donc une superposition ou un calque des règles de la langue 1 sur la langue 2 sans tenir compte des écarts entre les deux systèmes. Ceci peut toucher différents niveaux de la langue à savoir :

#### a. L'interférence phonétique

La non correspondance des sons présents dans la langue 1 à ceux de la langue 2 peut amener le sujet parlant à se laisser emporter par l'utilisation des sons de sa langue en parlant la langue cible ce qui entraine une influence du système phonologique de la langue 1 sur la langue 2. De ces interférences phonologiques, nous citons l'exemple d'un arabophone parlant français qui va avoir une difficulté dans la prononciation des sons :

-[y] dans *lui* ou *puit*, il aura donc tendance à le prononcer *loui* et *poui* 

Alors que le [**y**] et [**w**] correspondent en français à deux sons différents, distinguables à partir des mots :

[ãfwi] du verbe enfouir « dissimulé » et [ãfui] s'enfuir « échappé »

[pase] du verbe penser « réfléchir » et [pase] poncer « polir ».

#### b. L'interférence morphologique

C'est un type qui reflète le cas de figure où un sujet parlant applique les règles morphologiques (règles de genre et de nombre) de sa langue sur la langue cible. Les mots se voient donc attribuer des genres qui ne sont pas ceux qu'ils sont censés avoir. Prenons l'exemple d'un arabe parlant français, il attribuera au mot :

avion le genre féminin <u>une</u> avion et ce en se référant au genre que recouvre le mot en langue arabe tayra طائرة (de genre féminin).

poisson est de genre masculin, le locuteur lui attribuera le genre féminin <u>une</u> poisson en se référant à l'arabe samaka سمكة.

(<u>Une</u>) **insecte** pour un insecte car le mot insecte, en arabe dit hachara عشرة ( Une **arbre** pour un arbre car le mot arbre en arabe est féminin dit **chadjara** 

#### c. L'interférence morphosyntaxique

C'est une superposition des règles qui gèrent l'ordre des éléments dans la construction phrastique dans la langue 1 et celles de la langue 2 (cible) alors que les deux ne fonctionnent pas de la même façon, à l'exemple de :

est dit en français par l'apprenant:

Étudie les élèves dans la classe

avec un non respect de l'ordre des éléments, lesquels, en français, répondent au modèle sujet +verbe+ CCL c'est-à-dire :

Les élèves étudient en classe

Engendrant non seulement une transgression de la règle de l'ordre des éléments mais également les règle d'accord verbe/ sujet

#### d. L'interférence lexicale

Elle résulte d'une utilisation fautive des mots. Elle est due au fait qu'à la forme lexicale désignée en langue source correspondent plusieurs signifiants en langue cible.

Exemple:

#### Pêcher / chasser

Il a chassé un poisson/ Il a péché un lion

Il faut signaler ici que le mot arabe *istada* prend le sens de pêcher et de chasser. Le mot est utilisé dans un contexte qui n'est pas approprié et répond ainsi à un sens qui n'est pas sien.

#### e. L'interférence sémantique

Résulte de l'emploi d'un mot dans un sens qui n'est pas approprié opérant ainsi à une traduction littérale de la forme de la langue arabe.

#### Exemple:

Gagner au lieu du verbe avoir dans :

J'ai gagné mon bac ربحت الباك en arabe dialectal ⇒ J'ai eu mon bac

Sachant qu'en français, on dit j'ai eu mon bac et non j'ai gagné mon bac calque de l'arabe Rbeht el bac (ربحت الباك)

#### 4.5. Les formations hybrides

Les formations hybrides témoignent aussi des situations de contact de langues. L'hybridation est définie par Dubois (& al.) (1973 : 246) comme « un mot composé dont les constituants sont empruntés à des racines de langues différentes ». Le phénomène de l'hybridation est relié à divers procédés, il peut s'agir de :

4.5.1. **Dérivation hybride** : lorsqu'il est question de mettre en rapport un lexème appartenant à la langue 1 et un grammème (suffixe) appartenant à la langue 2, entrant dans la construction de mots comme : *kitchenette*, *flirter*, *sniffer* répondant au schéma :

Lexie dérivée hybride = $Base(langue_1) + suffixe(langue_2)$ 

En Algérie (cf. Merzouk, 2011 : 49-58), ce type de formations est répandu d'usage. Le français vient se mêler aux langues maternelles arabe ou berbère, permettant la formation de lexies hybrides :

- baâthiste, du mot arabe baâth + suff. -iste revoyant à « un partisan du mouvement politique baâth (Parti Baas البعث : le Baasisme est un mouvement politique qui vise à l'unification du monde arabe)
- houmiste, de l'arabe houma الحومة « quartier » + suff. -iste « personne qui adopte un comportement langagier propre aux personnes de son quartier ».
- toroqistes du mot arabe toroq (pluriel de tariqa « doctrine religieuse ») + suff. -iste.
- *oulémiste* du mot arabe *oulama* علماء « savants » + -*iste* nom attribué à « l'association créée en Algérie durant l'époque coloniale nommée Association des Oulémas Musulmans Algériens dont le leader était Abdelhamid Ben Badis.
- *hittiste* de l'arabe *hitt* « mur » + suff. –*iste*. Ce terme est utilisé dans le sens de « chômeur qui passe son temps adossé un mur ».

#### 4.5.2. La composition hybride

Comprenant selon Kortas J. (2009 : 545) « tant les formations traditionnelles que les synapsies et les lexies complexes. (...) intégrons aussi des sigles et des mots-valises ».

La composition hybride répond au modèle :

```
Composé hybride \Longrightarrow Mot1 (langue<sub>1</sub>) + mot 2 (langue<sub>2</sub>)
```

Des exemples relevés du contexte médiatique algérien nous pouvons citer :

- -resto-Rahma « restaurant destiné à l'aide des démunies durant le mois sacré de ramadhan »
- -Après-iftar « repas de rupture du jeûne »,
- -Mehdi attendu « envoyé attendu ».
- jill (jeel) Music « génération music ».

#### **II.CULTURE ET IDENTITE**

#### 1. Définition du concept de culture

A la notion de culture s'offrent plusieurs définitions. Selon le dictionnaire Larousse, le terme prend les acceptions suivantes :

- « -enrichissement de l'esprit par des exercices intellectuels.
- -Connaissances dans un domaine particulier
- ensemble des phénomènes matériels et idéologiques qui caractérisent un groupe ethnique ou une nation, une civilisation par opposition à un autre groupe ou à une autre nation.
- -dans un groupe social, ensemble de signes caractéristiques du comportement de quelqu'un « langage, geste, vêtements, etc.) qui le différencient de quelqu'un appartenant à une autre couche sociale que lui.
- -ensemble de traditions technologiques et artistiques caractérisant tel ou tel stade de la préhistoire »

La culture dans sa définition est donc sociale et acquise. Elle résulte de l'interaction entre l'homme et le groupe dans lequel il vit. Elle est définie par Taylor (cité par Guy Rocher) comme un « ensemble complexe qui comprend les connaissances, les croyances, l'art, le droit, la morale, et toutes les autres aptitudes et habitudes qu'acquiert l'homme en tant que membre d'une société »

Dans sa définition de la culture, Emile Benveniste (1966 : 29-30)<sup>ii</sup>, la considère comme :

Un phénomène entièrement symbolique. La culture se définit comme un ensemble très complexe de représentations, organisées par un code de relations et de valeurs : traditions, religions, lois, politique, éthique, arts, tout cela dont l'homme, où qu'il naisse, sera imprégné dans sa conscience la plus profonde et qui dirigera son comportement dans toutes les formes de son activité, qu'est-ce donc sinon un univers de symboles intégrés en une structure spécifique et que le langage manifeste et transmet ?

Comme nous le constatons dans les deux définitions, les deux auteurs insistent sur l'aspect acquisitif et collectif de la culture. Ce qui est important à retenir dans la définition de Benveniste c'est l'aspect *symbolique* du fait culturel. Le sens qui lui est attribué est *partagé* par les membres appartenant à cette même culture et qui n'est certainement pas le même que celui que lui attribue un autre groupe culturel différent.

Dans sa définition de la culture, l'UNESCO (1982) la considère comme

l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances

Quant aux caractéristiques de la culture, celles-ci sont énumérées par Guy Rocher (1992 : 4-5) au nombre de quatre :

-En premier lieu, la culture nous présente des modèles comprenant des manières de voir les choses. Elle se propose donc de gérer, à partir de modèles préétablis, le cognitif (façon de voir), l'affectif (façon de sentir) et le conatif (façon d'agir). En se conformant à la pensée du groupe, que la pensée de l'individu est considérée comme une pensée collective.

-En second lieu, l'individu bénéficie de plus de liberté d'interprétation personnelle et de plus de liberté de pensée, d'agir et de sentir dans les domaines les moins formalisés comme les arts, les coutumes...; il l'est moins dans les domaines les plus formalisés comme les lois, la théologie...

-En plus des deux principes précédents, la culture est considérée comme un fait collectif, fondé sur le principe du partage de façon d'être, de penser et d'agir qui ne peuvent être considérées comme règles que si elles sont vues comme idéales et normales par un nombre conséquent de personnes. On a également la possibilité de parler de culture propre à une classe sociale, à une région... on parlera ainsi de sous-culture.

La quatrième caractéristique est que la culture est loin d'être héréditaire mais s'acquiert de la vie en société, elle regroupe l'ensemble des choses qu'un individu acquiert pour vivre dans un groupe social.

Cité par Perrineau (2016 :953), Kroeber, quant à lui, résume les caractéristiques de la culture qu'il considère comme un fait d'héritage puisqu'elle est transmise, inconsciente et de contenu complexe dans :

Les caractéristiques de la culture sont les suivantes : 1. Elle est transmise et perpétuée non pas par le mécanisme génétique de l'hérédité mais par

l'interconditionnement des zygotes. 2. Quelles que soient ses origines dans les individus ou par l'intermédiaire de ceux-ci, la culture tend rapidement à devenir supra-personnelle et anonyme. 3. Elle s'inscrit dans des modèles, ou des régularités de forme, de style et de signification. 4. Elle incarne des valeurs qui ne peuvent être formulées (explicitement, en tant que règles) ou ressenties (implicitement, en tant que traditions populaires) par la société porteuse de cette culture ; c'est une part du travail de l'anthropologie de les caractériser et de les définir.

Quant aux fonctions de la culture Rocher énumère deux principales : d'abord, une fonction dite *sociale*, c'est-à-dire qui contribue à l'identification de liens d'attaches entre les membres, sachant, qu'en plus de la culture, d'autres facteurs permettent de jouer le même rôle, celui de ciment qui permet de souder les membres, à savoir le facteur géographique, cohabitation au sein d'un même territoire.

La seconde fonction est *psychique*, c'est-à-dire que la culture forge et aiguise les façons de voir des individus en leurs proposant des manières de pensée, de connaissance ou encore des moules d'expression de leurs sentiments. Ce moule culturel fait que l'individu est destiné inconsciemment à aimer sa culture, ses rites, ses coutumes. Perrineau (2016 : 948) reprend Herskovits qui considère que « *la culture occupe et détermine pour une large part le cours de nos existences, cependant elle fait rarement intrusion dans notre pensée consciente* ». Il est vrai que sur certains points, la culture est flexible et permet une certaine liberté aux personnes, mais cette flexibilité reste toutefois limitée. Si ces limites sont franchies, l'individu risque d'être marginalisé et exclu du groupe auquel il appartient, sans pour autant avoir la chance d'intégrer un autre groupe culturel.

#### 2. Le concept d'identité

Bien qu'il ait l'air banal, le concept d'identité est complexe et comprend différentes facettes se laissant difficilement appréhender. Il est défini par le *Robert* (p.953) comme « le caractère de ce qui demeure identique ou égal à soi-même dans le temps ». Selon les domaines, plusieurs définitions sont données au concept. Dans le domaine de l'anthropologie, l'identité est vue par J-F. Gossiaux (1997) comme « un rapport et non

une qualification individuelle comme l'entend le langage commun. Ainsi, la question de l'identité est non pas qui je suis ? mais « qui je suis par rapport aux autres, qui sont les autres par rapport à moi ? »<sup>iii</sup>. Le concept d'identité se base donc sur l'altérité, l'être s'identifie par rapport aux autres. C'est aussi ce que pense Charaudeau (2009 : 7) qui considère qu'« il n'y a pas de prise de conscience de sa propre existence sans perception de l'existence d'un autre qui soit différent. La perception de la différence de l'autre constitue d'abord la preuve de sa propre identité. C'est le principe d'altérité ». L'identité dans sa dimension individuelle ou l'identité personnelle s'inscrit dans un contexte de mise en relation de l'image de soi telle qu'elle se construit dans le regard des autres « je suis ce que les autres voient que je suis ». Le processus identitaire est un processus selon lequel un individu se construit un modèle auquel il tente de se conformer (et qui est généralement le parent : papa ou maman ou encore idole). Mais cette volonté d'imiter est aussi accompagnée d'une aspiration à la singularité. Selon Alex Mucchielli (1993), l'identité renvoie à des référents multiples qui peuvent être :

Matériels : nom, apparences, physiques, vestimentaire.

Historique: filiation, éducation, coutumes,

Psychoculturels: codes, valeurs,

Psychosociaux : statut, âge, profession, compétences, qualité et défauts.

Elle (l'identité) peut, toujours selon l'auteur, dégager différents sentiments qui peuvent être :

-un sentiment d'unité et de cohérence, lequel est selon Codol (1981) est le besoin de réduire les éléments cognitifs discordants dans sa conscience, afin d'assurer un sentiment d'unité et un degré raisonnable de cohérence entre ses comportements, ses besoins, ses motivations, ses intérêts et ses valeurs.

- Un sentiment d'appartenance ou d'autonomie qui résulte soit de l'identification du sujet qui se reconnait dans les valeurs et modèles sociaux du groupe duquel il fait partie pour ce qui est du sentiment d'appartenance. Quant à l'autonomie, elle se traduit par une affirmation de l'identité individuelle du sujet qui se sent à part, affirmant son indépendance par sa différence de pensées et son autonomie dans la prise de décisions.
-Un sentiment de différence et d'unicité, l'individu se voit différent d'autrui et prend conscience de son identité personnelle.

L'ensemble de ces sentiments sont résumés dans la citation de Mucchielli (Cité par Coïaniz, (2005 : 85) dans laquelle l'identité est définie comme « un ensemble de critères de définition d'un sujet et un sentiment interne. Ce sentiment d'identité est composé de différents sentiments : sentiment d'unité, de cohérence, d'appartenance, de valeur, d'autonomie et de confiance organisés autour d'une volonté d'existence ».

#### 2.1. Rapport identité, langue

Actuellement, les questions d'identité alimentent les débats aussi bien politiques que linguistiques. Pour Salikoko Mufwene (In Moreau, 1997 : 160), le concept d'identité linguistique se rattache à celui de communauté linguistique. Elle (l'identité) est donc changeante puisqu'elle varie selon le discours dans lequel le locuteur s'inscrit. Il est question d'identité linguistique quand le locuteur révèle, à partir de son langage, son appartenance ethnique et linguistique. Il en résulte donc que, dans la définition de l'unité du groupe, la langue joue un rôle important. Elle est, selon Mufwene, « une marque identitaire ». Cet avis est partagé par Charaudeau qui considère que :

la langue est nécessaire à la constitution d'une identité collective, qu'elle garantit la cohésion sociale d'une communauté, qu'elle en constitue d'autant plus le ciment qu'elle s'affiche. Elle est le lieu par excellence de l'intégration sociale, de l'acculturation linguistique, où se forge la symbolique identitaire.

Il (Charaudeau, 2001 :342) avance également que l'homogénéité de la langue est garant d'une identité collective, elle témoigne de l'identité nationale ou régionale. Il en découle qu'un locuteur qui peut s'exprimer dans plusieurs langues appartient à plusieurs identités. L'expression d'une identité et pas d'une autre dépend de la langue que le locuteur choisit de parler. Le choix de cette dernière répond à des circonstances bien précises et à la façon dont le locuteur veut être perçu. L'expression de son appartenance à une identité à partir de l'usage d'une langue peut être entravée si les traits physiques des locuteurs, à savoir l'accent par exemple, permettent de révéler leur affiliation ethnique et leur origine régionale.

Le phénomène de l'identité est très important parce qu'il joue, selon Laroussi (1997 : 24), un rôle important dans la différenciation des uns des autres. Pour lui, le

terme d'identité, défini comme « une entité figée », n'est pas le terme approprié qu'il faut utiliser pour parler des situations linguistiques et identitaires au Maghreb. Il faut donc parler d'identification. Le choix de ce terme est justifié, selon le même auteur, par le fait qu'il est impératif de mettre l'accent sur le processus même de « flexibilité identitaire ». Au concept d'identité, il faut substituer celui de processus d'identification qui, actif et évolutif, nécessite diversité. C'est parce qu'il y a plusieurs langues, plusieurs cultures que le locuteur est amené à exprimer son appartenance à telle identité ou à telle autre. En ce qui concerne le processus d'identification, l'individu exprime son appartenance à un groupe socioculturel. Il procède donc à une autoidentification qui relève de son propre choix. Quand le groupe identifie la personne comme n'appartenant pas au groupe, Laroussi parle ici d'hétéro-identification. L'identité s'exprime de différentes façons. Au Maghreb, elle s'exprime par un ensemble de paramètres culturels, linguistiques et religieux. C'est en fonction de ces éléments que l'individu exprime son sentiment d'appartenance à une ou plusieurs entités, mais ceci dépend également des rapports sociaux. Pour illustrer ces rapports, Laroussi (1997 : 26) estime qu'au Maghreb, l'identité arabe, l'identité islamique, l'identité berbère et l'identité francophone se superposent parfois et s'opposent d'autres fois. Selon Laroussi (2001 : 182), le problème de l'identité n'apparaît que là où il y a vraiment opposition et différence entre les groupes sociaux. Ainsi, la volonté d'exprimer leur appartenance à une identité, à un groupe social, à des croyances ne s'exprime chez les individus qu'une fois qu'ils se sentent menacés suite à des décisions d'ordre politique par exemple.

Ainsi l'exemple dans le cas de l'Algérie, qui pourrait confirmer ce que nous venons d'avancer, est le cas de la politique d'arabisation ressentie par les Berbères comme une menace puisqu'elle aspire à l'effacement de leur identité. Selon Dourari (cité par Laroussi, 1997 :9), la revendication identitaire berbère est une réaction contre la langue arabe perçue comme source d'assimilation. La notion d'identité est dans ce cas liée à celle de l'altérité. Les Berbères expriment leur identité tout en mettant en évidence leurs différences avec les Arabes (langue et culture), sans pour autant nier leur appartenance à un même territoire et les quelques points qu'ils se partagent. Ceci affirme ce qui est avancé par Granguillaume (1997 : 13) pour qui, l'identité nationale ne nécessite pas forcément une langue nationale. La volonté d'exprimer son adhésion à une

langue, à une identité et à une culture est liée à la représentation que se fait le locuteur de celle-ci.

#### 2.2. Rapport identité et Culture

Le caractère non statique et évolutif des concepts de culture et d'identité est signalé par Vinsonneau Geneviève (2002 : 5) pour qui « La culture et l'identité s'érigent en des phénomènes complexes : dynamiques et non statiques, ancrés dans l'histoire des groupes sociaux mais non enfermés dans celle-ci ». Tout comme l'identité, le concept de culture est fondé sur la dialectique Moi/ Autre (s), autrement dit identité/ altérité. Il est relié à celui de l'identité non pas dans son aspect individuel, mais communautaire. L'identité communautaire est basée sur la considération que l'individu est constitué à la fois d'un être collectif et d'un être individuel. Contrairement à l'être individuel, composé de tout ce qui, en nous, est de l'ordre de l'univers privé, l'être collectif se fonde sur ce que l'individu partage avec les autres membres du groupe, telles que les règles, les valeurs et les normes. Cette vision est partagée par Coïaniz (2005 : 15) qui considère que « nos ancrages identitaires et nos constructions culturelles constituent un territoire à la fois personnel et partagé, puisque élaboré dans les interactions sociales ». C'est donc de notre vie en communauté et suite à nos interactions avec les autres que nous repérons ce qui relève de notre imaginaire collectif. La nécessité du partage des repères identitaires et culturels conditionne l'acceptation ou le rejet de l'individu du groupe social « un homme sans repères- et, qui plus est, sans repères humains n'est pas un homme : forban, il est alors rejeté hors du champ social où s'applique la Loi, menacé de la perte de ses repères (il s'exclut lui-même) (...) » (Coïaniz : 14).

#### 3. La représentation linguistique

Aucun locuteur ne peut se vanter être indifférent face à sa langue et à celles des autres. En effet, les locuteurs éprouvent face aux langues des sentiments qui se traduisent en attitudes bien différentes. Dans une définition de la notion de représentation linguistique, Jodelet (cité par Moreau, 1997 :246) estime que le concept désigne « une forme courante de connaissance socialement partagée qui contribue à une vision de la réalité commune à des ensembles sociaux et culturels ». Le terme de représentation est apparu dans les

travaux d'Emile Durkeim sous la dénomination de représentation collective. Durkheim affirme que « la vie sociale est toute entière faite de représentation » (Paoletti, 2002 :438) et que « la vie collective comme la vie mentale de l'individu est faite de représentations » (Durkheim : 2006). Contrairement aux représentations individuelles qui découlent des consciences individuelles lesquelles sont éphémères et instables, les représentations collectives, elles, émanent de la société dans sa globalité. La représentation sert à agir sur le monde et les autres. Moscovici préfère l'usage du terme de représentation sociale au lieu de représentation collective qu'il considère comme mobile et dynamique. Les représentations font que les versions de la réalité sont communes et partagées. Elles contribuent au maintien de l'identité sociale. Le concept de représentation intéresse la linguistique notamment dans les situations de contact de langues ou registres d'une même langue. Les lieux ayant constitué des terrains d'études sont l'Afrique, le Maghreb, l'Europe...L'analyse des représentations sociales permet de comprendre et d'expliquer la nature des relations qui caractérisent les groupes sociaux. « Analyser une représentation sociale, c'est tenter de comprendre et d'expliquer la nature des liens sociaux qui unissent les individus, des pratiques sociales qu'ils développent, de même que les relations intra et intergroupes » (Bonardi & Roussiau, 1999 :25) Un bon nombre de notions sont associées à celle de représentations et parfois confondues avec elle. De ces notions on note celle d'attitude linguistique. La plupart des travaux concernant les attitudes linguistiques portent sur la manière dont le sujet évalue soit des langues ou des variétés de langues. L'étude en question repose sur l'utilisation d'une grille ou échelle d'attitudes. Elle tente ainsi de recueillir des réactions des sujets à l'égard des locuteurs s'exprimant dans deux ou plusieurs variétés en concurrence (situation de diglossie) ou en contact. L'attitude est définie par Katz (1960 : 168) comme « la prédisposition de l'individu à évaluer un symbole d'un objet ou un aspect de son monde d'une manière favorable ou défavorable. L'avis est l'expression verbale d'une attitude, mais les attitudes peuvent être aussi exprimées en comportement non verbal ». Ainsi le sentiment qu'éprouvent les locuteurs face aux langues a des répercussions sur leurs comportements linguistiques. Calvet (1993 : 46) signale l'importance de la prise en charge, dans l'étude de la langue, des attitudes des locuteurs. Pour l'auteur, « il existe en effet tout un ensemble d'attitudes, de sentiments, des locuteurs face aux langues, aux

variétés de langues et à ceux qui les utilisent ». L'attitude découle de la représentation qu'on a de cette langue « ce sont les idées préconçues sur la langue ou ses locuteurs qui font que celle-ci soit valorisée et adoptée ou refusée et rejetée » (Clavet, 1999 : 82).

# 4. Les notions de multuculturalite/ pluriculturalite d'interculturalite et de transculturalite

Une langue véhicule-t-elle une culture ? Une langue est- elle en mesure de véhiculer plusieurs cultures ? Plusieurs langues peuvent-elles véhiculer une culture ? Un individu parlant deux langues appartient-il à deux cultures différentes ?

La langue est un moyen qui véhicule une culture, c'est un moyen qui a une « fonction catégorisante » qui permet de déterminer la manière dont la société à d'appréhender la réalité et d'organiser le monde qui l'entoure. Pour Vinay (cité par Lüdi et Py (1986:56)) « la langue suppose une culture dont elle est l'expression (...) on change de culture quand on change de langue. En d'autres termes, le bilinguisme est l'aspect immédiatement apparent d'une dualité dont le biculturalisme est la réalité sous-jacente ». La rencontre de deux langues et par conséquent de deux cultures pose beaucoup de problèmes aux individus. Ces derniers ont un modèle culturel emmagasiné, celui relié à la langue d'origine, et se voient confronter à un autre modèle lié à un contexte socio-culturel différent. Ceci provoque un choc dû à l'incapacité du sujet de développer une compétence équilibrée dans les deux langues et les deux cultures.

Contrairement à ce qui est avancé par Vinay, Laroussi (2006) considère qu'une langue peut exprimer plusieurs cultures et vice-versa, c'est ce qu'il exprime dans « on le sait, une langue peut exprimer plusieurs cultures, et une culture peut être exprimée dans plusieurs langues ». Le problème qui se pose alors est celui de trouver le terme adéquat pour désigner cette situation de coexistence et de plusieurs cultures. Laroussi estime que « comme la coexistence des langues, pour parler de la coexistence des cultures, on trouve pratiquement les mêmes dénominations, à savoir biculturalisme, pluriculturalisme et multiculturalisme ». Il est donc clair que les trois termes désignent la situation de coexistence de plusieurs langues et la différence entre eux n'est qu'une histoire de nombre de cultures impliquées. Dans sa définition, Altan Gokalp (cité par

(Zarate & al. 2008), considère que « Le multiculturalisme renvoie à la coexistence de différentes cultures à l'intérieur d'une même société territorialement délimitée par des frontières d'un état moderne ».

Dans sa description des sociétés pluriculturelles, Laroussi (2006) énumère trois caractéristiques définitoires fondamentales que sont :

- 1. Théoriquement, dans les sociétés pluriculturelles, il ne devrait pas exister de culture supérieure par rapport à l'autre, mais le constat montre qu'il ya bien une hiérarchisation culturelle entre une culture considérée comme dominante et une autre vue comme dominée.
- 2. Le pluriculturalisme est le fruit de plusieurs langues (à l'exemple de la Suisse), ethnies, tribus (en Afrique notamment), confessions (cas du Liban) avec une forte influence exercée sur les institutions étatiques.
- 3. Les situations linguistiques en général répondent à deux modèles idéologiques : celui de l'idéologie de la langue unique symbole de l'unité nationale (cas des pays du Maghreb notamment) et l'idéologie du plurilinguisme fondée sur une égalité de statut et partage de l'espace et des domaines d'utilisation

Cette coexistence de plusieurs cultures ne peut-elle pas entrainer un disfonctionnement et une désorganisation de la société ? Serait-elle, au contraire, une source de richesse et d'épanouissement ?

#### 4.1. Le concept d'interculturalité

Benjamin Pelletier (2009) estime que plusieurs cultures régionales ou locales peuvent coexister au sein d'une culture nationale. Les nuances entre ces mêmes cultures doivent être prises en considération car elles peuvent, certes, être source de richesse, mais, dans certains cas, elles sont source de rivalités, de conflits voire même de violence. Il faut savoir que derrière ces conflits, des affirmations de différences culturelles se cachent. Ces affirmations s'accentuent dans certains cas jusqu'à devenir des revendications séparatistes.

Dans ces situations où il est question de la coexistence de deux cultures (biculturalisme) ou plusieurs cultures (pluriculturalisme), des obstacles à la communication peuvent apparaître. Ces obstacles sont souvent engendrés par

la multiplicité des référents culturels dans des contextes psychologiques, sociologiques, économiques et politiques inégalitaires ; ces contextes pouvant, par exemples, être caractérisés par le déni social, la discrimination, la concurrence, des tensions ou oppositions, des violences diverses, des difficultés de communication, etc. (Manço, 2000 : 49).

Pour pallier à cette situation, et en vue d'organiser le rapport entre des individus ou des groupes culturellement différents, il est question de développer les compétences interculturelles permettant de détecter les capacités qui permettent de valoriser et gérer positivement la diversité culturelle. L'interculturalité est donc envisagée comme « une articulation, une interpénétration, une rééquilibration harmonieusement effectuée de données et de conduites culturelles différentes ». Elle est également définie comme « l'ensemble des processus psychiques, relationnels, groupaux, institutionnels... générés par les interactions de cultures, dans un rapport d'échanges réciproques et dans une perspective de sauvegarde d'une relative d'identité culturelle des partenaires en relation ». L'interculturel n'est (...) qu'une sorte de négociation ajustée entre des personnes ou des groupes de cultures différentes maintenue telle au-delà des rencontres, échanges, coopérations. S'ils sont ensemble c'est seulement au service d'un objectif extérieur, par exemple les bons résultats d'une entreprise (Demorgon, 2008 : 186).

Cette tentative de trouver un équilibre et d'atténuer les différences culturelles peut entrainer (selon Manço : 50) deux résultats :

-une acculturation réciproque, même si celle-ci n'est jamais égalitaire, notamment dans le cas où il y a domination d'une culture sur l'autre, ce qui peut entrainer une assimilation extrême des deux ensembles culturels.

-Un rejet total et mutuel notamment lorsque la crainte de l'effacement de ses repères identitaires se fait ressentir.

DE SMET N. (1991) pour sa part considère que, dans le cadre des interactions interculturelles, différentes réactions peuvent en découler selon lui :

Les confrontations ne sont pas évitées, si elles peuvent se vivre dans un rapport égalitaire, sans ménagements ni paternalisme gentils, si un questionnement devient possible, entre autres à propos de nos propres références culturelles, de nos propres "intégrations"... Si personne ne se sent menacé de perdre son identité ou de devoir correspondre à celle qu'on lui colle, alors il sera sans doute possible de commencer à entrevoir les méandres difficiles et surprenants de rencontres, de démarches, d'enseignements de vie qui prennent en compte les différences et se mettent à construire l'interculturalité

Il énumère donc trois étapes de la démarche interculturelle :

La décentration, qui permet à l'individu de cerner sa propre identité : individuelle ou sociale en se centrant sur ses propres référents culturels (ethnique, religieux, professionnel...).

- La pénétration du système de référence de l'autre, qui passe avant tout par l'écoute. C'est se mettre dans la peau de l'autre afin de mieux comprendre son point de vue tout en écartant tout jugement et interprétation.
- La négociation et la médiation il est question donc de trouver un compromis pour éviter l'affrontement entre fort et faible. Ceci en vue de trouver des solutions pour chaque partie. Pour CAMILLIERI (1993 :38) « (...) le conflit doit être dénoué par une solution que chacun admettra en conscience et, à défaut de cette unanimité idéale, (...) de s'en rapprocher le plus par les diverses conduites compatibles avec le modèle démocratique ».

De tout ce qui précède l'interculturalité est bien résumée dans la définition suivante :

« L'interculturalité est l'ensemble des relations et interactions entre des cultures différentes, générées par des rencontres ou des confrontations, qualifiées

d'interculturelles. Impliquant des *échanges réciproques*, elle est fondée sur le *dialogue*, le *respect mutuel* et le souci de *préserver l'identité culturelle de chacun* »<sup>iv</sup>.

#### 4.2. Le concept de transculturalité

Pour la notion de transculturalité, Altay Manço (2017 : 50) énumère deux acceptions fondamentales. D'une part, celle de « la capacité à passer d'un ensemble culturel à un autre ». D'autre part, le concept réfère à « ce qui traverse (trans-) les cultures, ce sous ensemble commun à plusieurs cultures, l'universel au dessus des particularismes ». C'est donc se centrer sur « ce qui est potentiellement convergent dans le fonctionnement ou le point de vue des Etats ».

Le concept de transculturalité dépasse l'objectif de l'interculturel étant l'établissement de dialogue entre différences culturelles pour arriver à la fusion ou transformation des particularismes. L'objectif de la transformation d'avoir des valeurs et normes partagées, mieux assumées par tous et chacun. Pour Edgard Morin

il existe de multiples courants transculturels, qui irriguent les cultures tout en les dépassant, et qui constituent une quasi-culture planétaire. Métissages, hybridations, personnalités biculturelles (Rushdie, Arjun Appadura) ou cosmopolites enrichissent sans cesse cette vie transculturelle. Au cours du XXe siècle, les médias ont produit, diffusé et brassé un folklore mondial à partir de thèmes originaux issus de cultures différentes, tantôt ressourcés, tantôt syncrétisés. (cité par Totté : 2015)

Le concept de transculturalisme requiert complicité entre communautés, un échange et une ouverture sur l'autre, de manière à transformer l'individu en citoyen cosmopolite, c'est en ce sens que les concepts de culture et d'identité sont perçus comme dynamiques, flexibles.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>i</sup> DERRADJI, Y., «Le français en Algérie, langue emprunteuse et empruntée ». [www.unice.fr/ILF-CNRS/ofcaf/13/derradji.html].

ii Cité par Dourari. « Modalité de l'être et dialectique de l'un et du multiple dans les expressions culturelles de la société algérienne. Essai d'une sémiotique sociale ». Cultures populaires Et culture nationale en Algérie. Actes du Colloque national sur "La place des formes d'expressions populaires dans la définition d'une culture nationale" tenu à l'Université Mouloud Mammeri, Tizi Ouzou, 20-22 novembre 1999, l'Harmattan, 2002, (p.4)

iii Propos tenus lors d'une conférence organisée par l'entreprise de diffusion des revues scientifiques DIF POP sur « L'identité nationale » en juin 1997 et réunissant des représentants de revues comme Projet, Esprit, la Revue d'études palestinienne. J-F. Gossiaux s'exprimait au nom de la Revue d'ethnologie française.

iv NDIAYE SY M., *L'interculturalité, Horizons* Solidaires- Basse Normandie, [http://www.horizons-solidaires.org/pdf/theminterculturel/outils\_interculturel021215.pdf]

#### **Bibliographie**

ASSELAH-RAHAL, S. Pratiques linguistiques trilingues (arabe, kabyle, français) chez les locuteurs algériens, Thèse de Magister, Université d'Alger, 1993

BEN MUSTAPHA, H., Le code-switching observé chez les diplômés de l'université en Tunisie : étude linguistique et sociolinguistique, Université de Manouba, Tunisie, 2007[http://www.academia.edu/4800735/Le\_codeswitching\_observe\_chez\_les\_diplom es\_de\_luniversite\_en\_Tunisie]

BENIAMINO M., « Diglossie». *Sociolinguistique. Les concepts de base*, deuxième édition, Pierre Mardaga, Belgique, 1997.

BENVENISTE E., Problèmes de linguistique générale, Gallimard, Paris, 1966

BONARDI, C. & ROUSSIAU, N. Les représentations sociales, Dunod, Paris, 1999.

BOYER H., « Conflit d'usages, conflit d'images ». *Plurilinguisme : « contact » ou « conflit » de langue ?* L'Harmattan, Paris, 1997.

BOYER H., *Introduction à la sociolinguistique*, Dunod, Paris, 2001.

CALVET L-J, La sociolinguistique, Que sais-je? PUF, 1993

CALVET L.J., Pour une écologie des langues du monde. Plon, Paris, 1999.

CAMILLIERI C., Le relativisme, du culturel à l'interculturel, dans L'individu et ses cultures, Collectif, coll. Espaces interculturels, L'Harmattan,, Paris, 1993.

CAMILLIERI C. Relations et apprentissages interculturels, Collectif (sous la direction de M. Abdallah-Pretceille et d'A. Thomas), Armand Colin, Paris, 1995, pp. 134-135.

CAUSA M., Enseignement bilingue. L'indispensable alternance codique. Le français dans le Monde, Mai- juin 2007-N°351. [http://portail-du-fle.info/glossaire/Alternancecodique.html]

CHAO CHAO, K.-W., Analyse de la production orale et de la production écrite des apprenants précoces du français comme L2. *La Revista De Lenguas Modernas*, n°19, p. 289-304. 2013, [http://revistas.ucr.ac.cr/index.php/rlm/issue/view/1440]

CHARAUDEAU P., Langue, discours et identité culturelle, 2000, PP. 341-348, [http://www.cairn.info/article\_p.php.?ID\_ARTICLE=ELA\_123\_0341].

CHARAUDEAU P., "Identité linguistique, identité culturelle : une relation paradoxale", 2009. [URL: http://www.patrick-charaudeau.com/Identite-linguistique-identite.html]

CHERIGUEN F., Les mots des uns, les mots des autres. Le français au contact de l'arabe et du berbère, Casbah Editions, Alger, 2002.

COÏANIZ A., « Mais pour commencer, qui êtes-vous, vous ? », Langages, cultures, identités. Questions de point de vue, l'Hamattan, Paris, 2005,

CODOL J.-P., Une approche cognitive du sentiment d'identité, Social Sciences Information, 1981, pp. 111-136.

CUQ, J. - P. (Dir.). *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde*. ASDIFLE - CLE International, Paris, 2003.

DEMORGON, J. « L'interculturel ou la guerre. Avec Guillebaud, Asgarally, Le Clézio (Prix Nobel de littérature 2008). Après les Jeux Olympiques de Pékin ». *Synergies* 3, Inde, 2008, 185-192.

DERRADJI Y., « La langue française en Algérie : particularisme lexical ou norme endogène ? ». Des langues et des discours en question, SLADD Editions, Constantine, 2004.

DERRADJI Y., QUEFFELEC A., DEBOV V. & autres, *Le français en Algérie lexique et dynamique des langues*, Duculot, Belgique, 2002.

DERRADJI Y., « L'emploi de la suffixation — iser, -iste, -isme, -isation dans la procédure néologique du français en Algérie », édité par Quefféléc A., Benzakour F., Cherrad-Bencherfa Y., Le français au Maghreb, PUF, Aix-en-Provence, 1995.

De Smet N., Quel interculturel ? dans échec à l'échec, n° 81, octobre 1991. http://www.lmg.ulg.ac.be/articles/interculturalite/

DOURARI A., « pluralisme linguistique et unité nationale ». *Plurilinguismes et identités au Maghreb*, publication de l'université de Rouen n°233, 1997.

Durkheim E., « Représentations individuelles et représentations collectives », *Les cahiers psychologie politique*, numéro 8, Janvier 2006. [ http://lodel.irevues.inist.fr/cahierspsychologiepolitique/index.php?id=1084

GAUDIN F. et GUESPIN L., *Initiation à la lexicologie française. De la néologie au dictionnaire*, Duculot, Bruxelles, 2000.

GRANDGUILLAUME G., Le multilinguisme dans le cadre national au Maghreb ». *Plurilinguismes et identités au Maghreb*, publication de l'université de Rouen n°233, 1997.

GUMPERZ J.- J. Discourse strategies, Cambridge University Press, Cambridge, 1982 [http://creoles.free.fr/Cours/alternance.htm]

GUMPERZ, J.-J. Sociolinguistique interactionnelle - Une approche interprétative, Paris : L'Harmattan, 1989

KANNAS, C. Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage, Larousse, Paris, 1994.

KATZ D., «The functional to the Study of Attitudes», In *Public Opinion Quarterly*, vol.24, 1960.

KORTAS, J. "Les hybrides lexicaux en français contemporain : délimitation du concept." *Meta* 543 2009, 533–550. [http://www.erudit.org/en/journals/meta/2009-v54-n3-meta3474/038313ar.pdf]

LAROUSSE, Dictionnaire en ligne [http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/culture/21072]

LAROUSSI F., « Plurilinguisme et identités au Maghreb. En quels termes les dire ? », *Plurilinguisme et identité au Maghreb*, Publication de l'université de Rouen n°233, 1997.

LAROUSSI F., BABAULT S., Variation et dynamisme du français. Un approche polynomique de l'espace francophone, l'Harmattan, Paris, 2001.

LAROUSSIF., « Francophonie maghrébine et productions identitaires : Un point de vue polynomique ». *Francophonie et polynomie*, Publication de l'Université de Rouen, 2001.

LAROUSSI F., « La problématique du plurilinguisme et du pluriculturalisme » 2006, https://www.researchgate.net/publication/238658588\_La\_problematique\_du\_pluriling uisme\_et\_du\_pluriculturalisme

Le ROBERT QUOTIDIEN, Dictionnaire pratique de la langue française, Paris, 1996.

LÜDI G. et PY, B., Etre bilingue, Peter Lang, 1986

MACNAMARA J., The Bilingual's Linguistic Performance: a psychological overview, in Journal of Social Issues, vol. XXIII, n° 2, 1967

MACKEY, W.-F., Bilinguisme et contact des langues, Klincksieck, Paris, 1976.

MANÇO Altay A, Compétences interculturelles : et stratégies identitaires In: Agora débats/jeunesses, 22, 2000. Les jeunes dans une société multiculturelle. pp. 49-60; http://www.persee.fr/doc/agora\_1268-5666\_2000\_num\_22\_1\_1800.

MAOUGAL M.-L., « Quel devenir pour quelle culture française dans l'Algérie du XXIème siècle ». *Regards sur la francophonie*, presse universitaire de Rennes, Rennes, 1996.

MERZOUK S., La créativité lexicale néologique à base des suffixes –iste, -eur, Mémoire de Magister, Université de Bejaia, 2006.

MOREAU M.-L., Sociolinguistique, Concepts de Bases, 2e éd, Editions Flammarion, 1998.

MORSLY D., « Tamazight langue nationale ? » plurilinguisme et identités au Maghreb, Publication de l'université de Rouen n°233, 1997.

MORSLY D., « El Watan, El Moudjahid, Algérie-Actualités, El djeich, Liberté, Le Matin...La presse algérienne de langue française et l'emprunt à l'arabe », Plurilinguismes, 9-10, (p-35-53).

MOUNIN, G (1974), dictionnaire de la linguistique, Paris : Edition PUF.

MUCCHIELLI A., L'dentité, PUF, Paris, 2009.

MUFWENE S., « Identité ». *Sociolinguistique. Les concepts de base*, deuxième édition, Pierre Mardaga, Belgique, 1997.

MYERS-SCOTTON, C., Bilingual Encounters and Grammatical Outcomes, Oxford University Press, Oxford, 2002.

NDIAYE SY M., *L'interculturalité*, *Horizons* Solidaires- Basse Normandie, [http://www.horizons-solidaires.org/pdf/theminterculturel/outils\_interculturel021215.pdf]

PAOLETTI G., Durkheim et le problème de l'objectivité : une lecture des Formes élémentaires de la vie religieuse e. In : *Revue française de sociologie*, 2002, 43-3. pp. 437-459; [http://www.persee.fr/doc/rfsoc\_0035-2969\_2002\_num\_43\_3\_5504]

PERRINEAU P., « Sur la notion de culture en anthropologie ». In : *Revue française de science politique*, 25° année, n°5, 1975. pp. 946-968 ; [http://www.persee.fr/doc/rfsp\_0035-2950\_1975\_num\_25\_5\_393637] (30/05/2016)

POPLACK Sh., « Conséquences linguistiques du contact de langues : un modèle d'analyse variationniste ». *Langage et société*, n°43, Maison des sciences de l'homme, 1988, pp.23-48.

ROCHER G., Extraits du chapitre IV : « Culture, civilisation et idéologie », *Introduction à la SOCIOLOGIE GÉNÉRALE*. Première partie : L'ACTION SOCIALE, chapitre IV, pp. 101-127. Montréal 1992 [http://jmt-sociologue.uqac.ca/www/word/387\_335\_CH/Notions\_culture\_civilisation.pdf]

ROOSENS C., « Maghreb et francophonie : le cas de l'Algérie espace politique -espace culturel ». *La Langue vecteur d'organisation internationale*, coll. Echanges francophones, n°2, Ed. D'Acadie, Belgique, 1993.

TOTTE M., Des différences entre Inter-, Multi-, Pluri- et Trans-...culturel. Document de réflexion Inter-Mondes Belgique, janvier 2015 [http://www.inter-mondes.org/IMG/pdf/Multi-Pluri-Inter-.pdf].

UNESCO. Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles. Conférence mondiale sur les politiques culturelles. Mexico City, 26 juillet - 6 août 1982. Mexico, Unesco [en ligne: [http://portal.unesco.org/culture/fr/files/12762/11295422481mexico\_fr.pdf/mexico\_fr.pdf; 13/05/2014].

VINSONNEAU G., « Le développement des notions de culture et d'identité : un itinéraire ambigu », *Carrefours de l'éducation*, 2/2002 (n° 14), p. 2-20. URL: http://www.cairn.info/revue-carrefours-de-l-education-2002-2-page-2.htm

XU Z., Le néologisme et ses implications sociales, L'Harmattan, Paris, 2001.

ZARATE G., Lévy D., Claire J. (Ed.), « Contrepoint ». *Précis du plurilinguisme et du pluriculturalisme*, Editions des Archives contemporaines, pp. 209-215, 2008.

ZONGO, B., Alternance des langues et stratégies langagières en milieu d'hétérogénéité culturelle : vers un modèle d'analyse. UPRESA 6065 — Université de Rouen. [http://www.unice.fr/bcl/ofcaf/15/Zongo.html]